

Mise en place de France Travail « Quelles opportunités pour les entreprises ? »

Programme du webinar

1. Le contexte : la mission de préfiguration
2. Le rapport France Travail : ce qu'il faut retenir
3. Les prochaines échéances

1. Le contexte

2. Le rapport

3. Les prochaines étapes

Lancement de la concertation

- ▶ La transformation de Pôle emploi en France Travail est une promesse de la dernière campagne présidentielle d'Emmanuel Macron pour atteindre le plein-emploi d'ici la fin du quinquennat
 - > Thibaut Guilluy, Haut-Commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des Entreprises (H3E), a donc été missionné pour conduire une concertation avec toutes les parties prenantes fin septembre 2022, en vue de formuler des propositions pour la mise en place de la nouvelle organisation et du nouvel opérateur
- ▶ Les priorités de la mission de préfiguration confiée à Thibaut Guilluy :
 - > Le renforcement de l'accompagnement des DE les plus éloignés de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA (focus sur la levée des freins à la reprise d'activité), et de la formation professionnelle des DE
 - > La remise à plat de l'offre de services du SPE en direction des entreprises
 - > La redéfinition de la gouvernance, du pilotage et des moyens, tant au niveau national que local
 - > La consolidation d'un SI et la mise en place d'outils numériques communs à tous les acteurs pour identifier toutes les personnes en difficulté et éviter les ruptures de parcours

Des grands principes fixés dès le début...

► Pour la mission de préfiguration, France Travail, c'est...

- > Une mutation de l'opérateur Pôle emploi (acteur et animateur désormais)
- > Une logique de partage de données entre acteurs
- > Une mutualisation de l'offre de services entre partenaires

► ...mais ça n'est pas :

- > Une superstructure supplémentaire ou un projet de fusions
- > Ni une régionalisation ou « départementalisation » du service public de l'emploi

Organisation des travaux de la mission

- ▶ Une concertation de 7 mois associant l'ensemble des acteurs du SPE comprenant :
 - > Des **comités des parties prenantes réguliers** et présidés par Olivier Dussopt, le Ministre du Travail
 - > **9 groupes de travail thématiques** :
 - 4 GT sur les bénéficiaires : diagnostic/orientation, accompagnement, formation, obligations et devoirs
 - 1 GT sur les services aux employeurs
 - 1 GT sur les services aux conseillers (formation, outils, etc.) ;
 - 3 GT sur le pilotage et la structure : gouvernance et pilotage, stratégie numérique, communication et « aller vers »
- ▶ Une représentation et **une participation active du MEDEF** à l'ensemble de ces travaux
 - > En parallèle, un GT ad hoc présidé par Karel Henry, co-Présidente de la Commission DYMATE, pour préparer la position du MEDEF

Les priorités du MEDEF dans ces travaux (1/3)

- ▶ Une ambition louable, des objectifs partagés (réduction des tensions de recrutement sur le marché du travail)... mais des points de vigilance nombreux
- ▶ Diagnostic / orientation
 - > Un guichet unique bienvenu ...mais qui ne doit pas devenir un guichet obligatoire pour les entreprises
 - > Le diagnostic et l'orientation doivent éviter une segmentation trop poussée des publics / des priorités :
 - Un diagnostic orienté emploi dès le début / profilage des compétences harmonisé entre opérateurs
 - Le développement d'un "sourcing" efficace afin d'identifier les publics aujourd'hui non-inscrits
- ▶ Accompagnement
 - > Un objectif : retour rapide à l'emploi / des ateliers individuels ET collectifs
 - > Le volume d'activité (15/20h) des bénéficiaire du RSA doit être orienté emploi
 - > Un accompagnement renforcé pour les plus éloignés, visant à lever les freins périphériques
 - > Recours aux opérateurs privés



Les priorités du MEDEF dans ces travaux (2/3)

► Formation

> 3 grands objectifs :

- Définir une stratégie quadripartite régionale et des priorités (cf. CREFOP) de réponse aux besoins en compétences des entreprises, en lien avec les branches professionnelles
- Réduire les délais d'entrée en formation et privilégier les formations ayant un engagement réciproque "demandeur d'emploi - entreprise"
- Introduire une vraie culture de l'évaluation des dispositifs et des agences et outiller les équipes de "plan de progrès" pour améliorer la gestion des programmes de formation

► Offre de services entreprises

- > Renforcer la capacité des opérateurs à cibler les TPE PME / être des interlocuteurs crédibles
- > Simplifier l'offre de service et rendre plus lisible les aides à disposition
- > Adapter territorialement l'offre de services en fonction des problématiques
- > Donner plus de place aux opérateurs privés de l'emploi



Les priorités du MEDEF dans ces travaux (3/3)

► Gouvernance, pilotage et financement

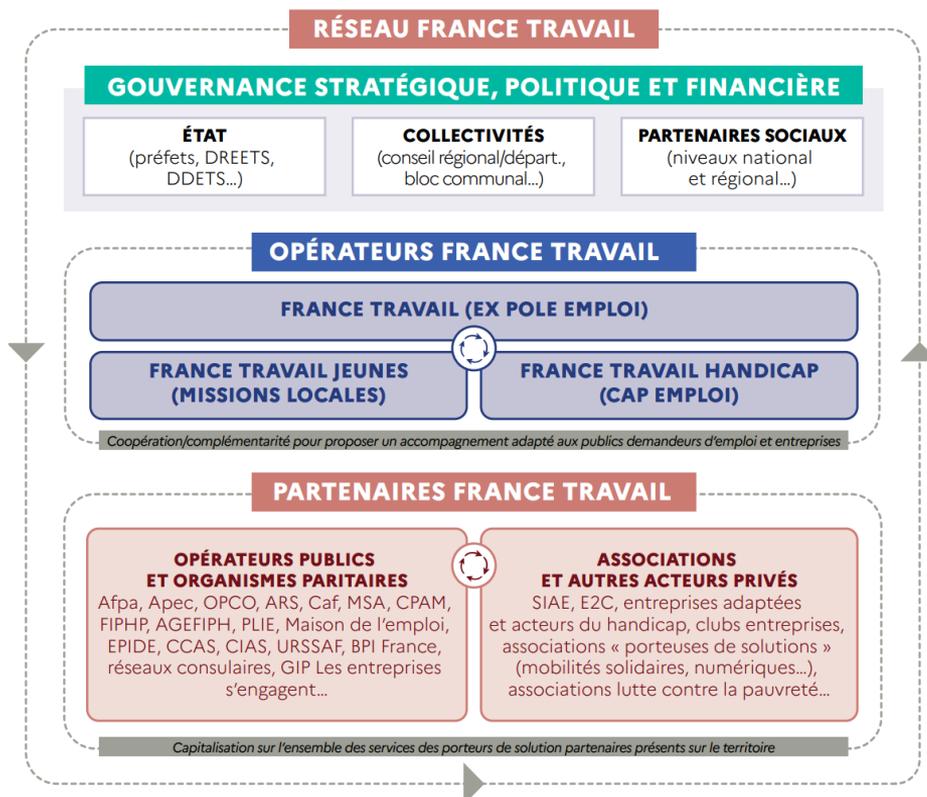
- > Bien dissocier gouvernance des programmes / opérationnelle et gouvernance stratégique / politique (rôle majeur des entreprises dans le financement des opérateurs du SPE dont Pôle emploi)
- > Clarifier les modalités de financement et les niveaux de responsabilités en lien avec ces financements (principe « qui paye décide ») → à ce jour, les entreprises *via* leurs cotisations assurance chômage financent 50% du budget de l'opérateur principal du SPE – qu'en sera-t-il demain dans France Travail ?
- > Instaurer une vraie culture du « plan de progrès » systématique : expérimentation / évaluation / généralisation → un socle d'indicateurs commun à tous les opérateurs de l'écosystème France Travail doit être mesuré à chaque niveau opérationnel (local / départemental / régional) et être consolidé au niveau national

1. Le contexte
2. Le rapport
3. Les prochaines étapes

Présentation générale du rapport de la mission

- ▶ 10 enjeux clés déclinés en 99 propositions (le Ministère précise qu'il ne se sent pas lié à chacune d'elles) – les principaux éléments à retenir :
 - > **L'inscription de tous les demandeurs d'emploi (y.c. les bénéficiaires du RSA) à France Travail** et parcours d'accompagnement « sans couture » avec un référent unique
 - > **Une offre de services aux entreprises plus lisible** en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (y.c. les OPCO et les branches) → généralisation des « viviers de recrutement » pour les secteurs en tension
 - > **Un accès à la formation plus ciblé sur les publics les plus éloignés de l'emploi**, en lien direct avec les besoins des entreprises + pérennisation du PIC à travers de nouveaux contrats/pactes Etat vs Régions
 - > **Pas de fusion des structures dans un opérateur unique** (APEC, Cap'emploi, Missions locales subsistent) mais des moyens communs à l'écosystème France Travail : SI, formation socle des conseillers, etc.
 - > **Un pilotage par les résultats** avec des indicateurs communs à tous les opérateurs
 - > **Une nouvelle gouvernance** : un Comité national France Travail (Etat, partenaires sociaux, collectivités locales, opérateurs) + des Comités régionaux (avec les partenaires sociaux : en remplacement des com. emploi-formation des CREFOP), départementaux et locaux (axés sur des enjeux plus opérationnels)

Présentation générale du rapport de la mission



► Evolution de l'organisation

- > La transformation de Pôle Emploi en « **France Travail** » opérateur
- > 2 « **opérateurs associés** » France Travail avec des focus publics : Missions locales pour France Travail jeunes, Cap emploi pour les personnes en situation de handicap
- > Une coopération avec et entre les partenaires de France Travail (acteurs publics et privés) pour répondre aux besoins des DE et des entreprises
- > Une **gouvernance quadripartite** au sein d'un comité unifié France Travail à chaque niveau (national, régional, départemental et bassin de vie)

Diagnostic, orientation et accompagnement

► Ce qu'il faut retenir du rapport

- > Inscription à France Travail de toutes les personnes sans emploi, notamment les plus éloignées de l'emploi (bénéficiaires du RSA, NEET...), *via* un portail unique
- > Diagnostic sur la base d'un référentiel commun
- > Lien entre inscription et demande de RSA
- > Un contrat d'engagement réciproque entre l'opérateur et le bénéficiaire (principe de 15 à 20h d'activités pour les bénéficiaires du RSA)
- > Un accompagnement plus ou moins intensif selon la situation des personnes (des « parcours intensifs 15/20h » pour les bénéficiaires du RSA à un accompagnement largement basé sur les outils digitaux pour ceux proches de l'emploi)
- > Un référent unique d'accompagnement
- > Le recours aux opérateurs privés sur certains segments

Diagnostic, orientation et accompagnement

► Ce qu'en pense le MEDEF

- > Une focalisation « trop forte » sur les publics les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaire du RSA notamment) au détriment des personnes plus autonomes mais nécessitant un accompagnement
- > Le dispositif « 15/20h d'accompagnement vers l'emploi » ne doit pas dévier de l'objectif de réinsertion professionnelle au risque de faire la part belle aux activités occupationnelles, sans plus-value

Formation professionnelle

► Ce qu'il faut retenir du rapport

Objectif : rendre plus efficace l'effort de formation professionnelle au service des publics prioritaires et des besoins des entreprises

- **Le maintien d'un effort important de l'Etat et des Régions dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC – pour rappel en 2023 = 800 millions € contre 1,5 mds € les années précédentes).** L'ensemble des actions de formation individuelles, y compris de type POE, mises en œuvre par l'opérateur France Travail, intégrées dans la contractualisation pour discussion avec les Régions
- **Davantage cibler les formations sur ceux qui en ont le plus besoin (séniors, personnes les moins qualifiées..).** L'affirmation de la capacité d'intervention de l'Etat sur la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme et sur la formation ouverte à distance (FOAD)
- **Assurer une meilleure adéquation de l'offre de formation par rapport aux besoins des entreprises et des filières en tension.** La concertation des OPCO pour la définition avant la passation des marchés.
- **Simplifier le système global, et favoriser l'accès à la formation des personnes et des professionnels qui les accompagnent.** Un catalogue unifié de l'offre de formation.

Formation professionnelle

► Ce qu'en pense le MEDEF

- > La réaffirmation du lien avec les besoins des entreprises va dans le bon sens mais l'avenir des POEC et plus globalement les modalités d'association des branches et des territoires dans les achats de formation restent à préciser
- > Sur le devenir du PIC et les nouveaux pactes Etat vs Régions : la contractualisation entre l'Etat et les Régions est un gage politique pour ces dernières mais pas un gage d'efficacité et d'efficience si les besoins des entreprises ne sont pas pris en compte...
- > Le répertoire ROME 4.0 (le nouveau répertoire commun des compétences et des métiers) initié par Pôle emploi va permettre une meilleure adéquation entre la grille de lecture de France Travail et la réalité des branches et des entreprises. Attention à bien associer les partenaires sociaux au pilotage du projet
- > Enfin, on peut regretter que le sujet des transitions professionnelles ne soit pas traité dans le rapport

Service aux entreprises et aux employeurs

► Ce qu'il faut retenir du rapport

- > Une porte d'entrée unique et un interlocuteur privilégié
- > Une coordination de la relation aux entreprises par France Travail
- > Une prospection plus systématique des entreprises
- > Un accompagnement renforcé/personnalisé en amont et en aval (notamment pour les TPE/PME)
- > La professionnalisation du métier de conseiller entreprises avec un partage des formations pour développer une culture entreprise
- > Un rapprochement avec le monde économique pour s'adapter aux besoins des secteurs et améliorer l'attractivité des métiers
- > Le renforcement du recours aux opérateurs privés sur des segments où ils ont démontré leur plus-value, dans une logique de capacité et de spécialité

Service aux entreprises et aux employeurs

► Ce qu'en pense le MEDEF

> Des points positifs à souligner :

- Les besoins en compétences des entreprises sont clairement au centre de l'action de France Travail même s'il faudra veiller à ce que les entreprises puissent conserver pleinement leur liberté en termes de ciblage pour leur *sourcing* et de choix d'opérateur
- Le recours réaffirmé aux opérateurs privés de placement est une bonne chose même s'il faudra être vigilant dans la mise en œuvre, afin de préserver la logique d'innovation et de challenge entre opérateurs privés et opérateurs publics

Gouvernance et pilotage

► Ce qu'il faut retenir du rapport

- Une gouvernance de France Travail à plusieurs niveaux, sans changer les gouvernances propres à chaque acteur, ni le pilotage politique
 - Au niveau national : création d'un « Comité France Travail » distinct des instances de gouvernance des opérateurs, incluant l'Etat, les OS/OP et les collectivités + les opérateurs, présidé par le ministre
 - Définition des orientations et des objectifs communs, des principes et des outils communs, des modalités de suivi des engagements (indicateurs)
 - **3 niveaux de gouvernance territoriale : région / département / bassin d'emploi**
 - Niveau régional avec la présence des partenaires sociaux (élargissement des CREFOP) : articulation des politiques de l'Etat et des CR en matière d'emploi, de formation et d'orientation
 - Niveau départemental : suivi des parcours d'accompagnement (focus RSA, handicap, jeunes...)
 - Niveau local : repérage des besoins non satisfaits dans les territoires, expérimentations...
- Un pilotage par les résultats via notamment la définition d'un socle commun d'indicateurs partagés appliqués pour le pilotage des travaux de toutes instances

Gouvernance et pilotage

► Ce qu'en pense le MEDEF

- > Un principe central porté par le MEDEF réaffirmé dans le rapport : le pilotage par les résultats ..
- > Mais avec un risque d'étatisation du système et une gouvernance qui reste trop complexe :
 - Quelle articulation entre les niveaux de gouvernance et de pilotage ?
 - Quelle place pour les partenaires sociaux ? Ils sont soit placés au même niveau que les acteurs/opérateurs (niveau national et régional), soit absents (niveau départemental et local)...

Financement

► Ce qu'il faut retenir du rapport et ce qu'en pense le MEDEF

> Une trajectoire financière intégrant les moyens :

- D'une nouvelle contractualisation avec les régions (formation) et avec les départements (insertion vers l'emploi/levée des freins périphériques)
- De l'Etat à mobiliser pour conforter les missions d'accompagnement des opérateurs

> Un premier chiffrage global du surcoût lié à la mise en place de France Travail et des propositions du rapport : entre 2,3 et 2,7 mds € sur la période 2024-2026...

> Pas de détail sur les postes de coûts impactés, ni sur les sources de financement mobilisables

> Le financement du futur opérateur France Travail reste à finaliser en fonction d'une éventuelle négociation sur la gouvernance de l'assurance chômage : une augmentation de la contribution Unédic au budget de Pôle emploi / France Travail est clairement sur la table, pour discussion avec les partenaires sociaux...

> Pour le MEDEF : l'augmentation brutale de la contribution Unédic au budget de Pôle emploi est une ligne rouge (11% des cotisations chômage sont aujourd'hui allouées au budget de Pôle emploi)

1. Le contexte
2. Le rapport
3. Les prochaines étapes

Calendrier provisoire

► 3 temps identifiés

- > A court terme : concertation à venir d'ici fin mai sur les dispositions législatives incluses dans le PJJ « Plein emploi » sur la mise en place de France Travail ;
- > A moyen terme : d'ici la fin de l'année, négociation des conventions de financement (Etat/Unédic/PE-France Travail) et de partenariat avec les différents opérateurs (dont APEC) + négociations éventuelles avec les partenaires sociaux (gouvernance de l'assurance chômage)
- > A plus long terme : mise en œuvre du rapport sur les modalités d'application / appropriation des propositions dans le quotidien des acteurs
 - 1^{er} janvier 2024 : Pôle emploi officiellement remplacé par France Travail
 - 2024-2027 : déploiement des différents services et modalités

Actions du MEDEF à venir

- ▶ Réactivation du groupe de travail présidé par Karel Henry dans le cadre de la commission DYMATE, en lien avec le comité inclusion par l'emploi et le commission éducation formation et compétences
- ▶ Travaux dans le cadre des instances de gouvernance de chaque opérateur (Pôle emploi, APEC, AGEFIPH...) → lien avec les territoires (focus sur les régions expérimentatrices)

Merci pour votre attention !